COMMUNE DE NANCI,

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

Cuu
to1.o
FRC
10009

SOCIÉTÉ DE SANTÉ.

Séance relative à la rentrée des cours publics et gratuits, tenue le premier frimaire an 7.

Le citoyen Lallemand, président, professeur d'hygiène et de médecine légale, a ouvert la séance par un discours sur l'utilité de la correspondance médicale pour maintenir la pureté des principes dans l'art de guérir, et sur la méthode la plus avantageuse, la plus conforme à la marche et aux progrès de l'esprit humain, à suivre dans son enseignement.

Il a également rendu compte des travaux entrepris par la société pendant le cours de l'année dernière, notamment des observations sur la police et la surveillance médicale, sur la distribution des eaux minérales, sur un établissement de bienfaisance et d'utilité en faveur des pauvres, et sur l'épizootie des bêtes à cornes.

Le citoyen Mandel, professeur de thérapeutique et de pharmacie, membre du jury central d'instruction publique, a lu une dissertation sur le fer ; il a exposé les différens états sous lesquels on le rencontre dans la nature, ceux que l'art peut lui faire acquérir, les services que ce métal a rendus à raison de sa propriété magnétique, notamment la découverte de la boussole ; le droit qu'il a de s'emparer de la foudre et de la conduire dans le lieu qu'on lui a indiqué : il a démontré l'affinité de ce métal

avec l'oxigène, cause de la facilité de son union avec les substances salines, de sa prompte oxidation par l'air et par l'eau, de sa dissolution dans ce dernier véhicule dont il opère la décomposition.

Il est passé à l'action du fer sur l'économie animale: les cures promptes qu'il détermine, les accidens qu'au contraire il occasionne chez certains individus, donné même à foible dose; ce qui l'a conduit à établir une question bien intéressante : si le fer qui existe matériellement et formellement dans nos humeurs, sur-tout dans le sang, ne pourroit pas être considéré, à raison de son augmentation, ou de sa diminution naturelle, comme la cause d'un grand nombre de maladies; il a cité la chlorose comme une de celles qui pourroient conduire à un résultat satisfaisant.

Il a exposé le système très-récent du docteur ROLLO, qui prétend que l'oxigène, en plus ou en moins dans le sang, est la cause de plusieurs maladies. Sans détruire ce principe, il a combattu l'application qu'en a faite l'auteur à certaines maladies, notamment celle citée, la chlorose, qu'il dit être déterminée par l'oxigène en moins, contre laquelle il conseille les oxides métalliques, comme propres à fournir de l'oxigène.

Le citoyen MANDEL a prouvé que cette maladie se détruisoit par des médicamens aptes à enlever l'oxigène, loin d'en procurer; qu'elle se guérissoit par le fer, qui n'a subi d'autre préparation que la grande division de ses parties, d'où il a conclu que l'on ne pouvoit donner pour causes déterminantes la désoxigénation, mais plutôt la *déferrugination*.

Il a établi la nomenclature des différens cas médicinaux dans lesquels on doit administrer le fer ou ses préparations; il a prescrit celles indiquées relativement à la nature et à l'état de chacun d'eux.

Il a ensuite examiné la question de savoir si l'aimant devoit être admis ou rejeté de la classe des moyens curatifs; il a établi les différens systêmes des partisans et des antagonistes de ce minéral; il a combattu par l'expérience l'opinion de ces derniers, qui admettoient des substances délétères; il a fait voir qu'il n'étoit rien moins que douteux, que le fer contenu dans le sang, quoiqu'en état d'oxide, n'étoit pas attirable par l'aimant; enfin il a conclu que, sans admettre toutes les merveilles qu'on lui attribue, et en rabattant des éloges qu'on lui a prodigués, ce minéral devoit être conservé au nombre des moyens curatifs.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Le citoyen SALMON, professeur de matière médicale, a donné connoissance de deux observations qui viennent à l'appui de cette dernière assertion.

Le cit. WILLEMET, professeur de botanique de la société et d'histoire naturelle à l'école centrale, a lu des fragmens pour servir à l'histoire naturelle, médicale et littéraire de plusieurs lauriers. Il a rappelé combien le laurier commun étoit en vénération chez les anciens. Cet arbre précieux servoit dans toutes leurs cérémonies religieuses, faisoit partie de leurs mystères, étoit la récompense de la valeur, du mérite et de la vertu. Ses propriétés en médecine n'ont pas été oubliées; dans le laurier-cerise, (*prunus lauro-cerasus*, L.) le citoyen WILLEMET a rapporté les expériences modernes, faites sur les effets de la force de son eau distillée; il a également passé en revue les qualités et vertus du laurier-rose; (*nerium-oleander*, L.) du laurier-alexandrin; (*ruscus-hypoglossum*, L.) et du laurier-tin, (*viburnum-tinus*, L.).

La séance a été terminée par le discours d'admission du citoyen BONFILS, chirurgien de seconde classe à l'hôpital militaire de Nancy, élève de l'école-pratique de Paris, et correspondant de la société, dans lequel, après avoir démontré l'utilité des sociétés de santé, il a rappelé les services importans que celle de Nancy a rendus depuis son établissement.

LALLEMAND, *Président.*

GORMAND, *Secrétaire.*

Les Autorités constituées, civiles et militaires, et un grand nombre de citoyens, ont assisté à cette séance, qui a inspiré le plus vif intérêt: le président de l'administration centrale de la Meurthe, constamment occupée à encourager les talens et les arts, a prononcé le discours suivant.

DISCOURS

Du citoyen VILLOT,

Président de l'administration centrale.

Citoyens sociétaires,

L'art de guérir les maladies qui affligent l'humanité, de prévenir ces mêmes maladies et les suites funestes qu'elles occasionnent, est assurément un des plus heureux résultats des connoissances de l'esprit humain.

Vous vous êtes livrés, citoyens sociétaires, à l'enseignement de cet art précieux, non par devoir, mais par le sentiment sublime et désintéressé d'être utiles à vos semblables; par ce sentiment vraiment philantropique, qui voit des frères par-tout où sont des hommes.

Sous tous ces rapports, votre association et les membres qui la composent sont chéris du gouvernement, des administrations qui lui sont subordonnées, et de tous nos concitoyens qui font partie de la grande famille.

Les avantages que vous avez procurés à cette grande famille, ceux que vous lui procurez tous les jours, sont des motifs d'encouragement bien doux pour des citoyens qui, comme vous, trouvent une jouissance vraie dans le soulagement des maux d'autrui.

Organe du gouvernement, organe de nos concitoyens, l'administration centrale vous paye le tribut de leur reconnoissance; elle vous assure de tout l'appui, de toute la protection du gouvernement pour le succès de vos utiles travaux.

BAUDOUIN, imprimeur du Corps législatif, place du Carrousel, N°. 662.